



Entretien annuel CDD accroissement activité

Par koba69

Bonjour

Je suis agent contractuel de la fonction publique territoriale

J'avais eu auparavant des CDD pour "accroissement temporaire d'activité"

Depuis le 1/ 10 /2020 mon contrat est devenue "remplacement d'un fonctionnaire "

Le 25/06/2021 j'ai bénéficié d'un entretien annuel d'évaluation pour l'année 2020 (année ou j'étais en contrat "accroissement d'activité sauf pour les mois octobre ,novembre et décembre)

Je n'ai pas pu consulter le compte rendu qui ne figure pas dans mon dossier administratif et la DRH m'a dit que je ne "relevais pas des agents concernés par l'obligation réglementaire d'un entretien professionnel en raison de la date de début de votre contrat pour remplacement "

Est-ce normal?

Sont ils dans l'obligation de me le donner ,même si cet entretien n'était pas obligatoire , mais du moment qu'ils me l'ont fait faire n'y a t il pas une obligation?

Cordialement